

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22209**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Activités et techniques de communication (ATC) Spécialité : Création multimédia pour le web (CW)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université	Président de l'Université d'Aix Marseille, Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Formé aux métiers de webdesigner, de chef de projet multimedia junior et d'intégrateur web, ce professionnel participe à la conception et à la valorisation de sites web, dont il développe l'ergonomie et le design ; il produit et intègre du contenu textuel et multimédia (animations, musique, vidéos...) adapté à une communication passant par le web.

Il connaît parfaitement les contraintes spécifiques des développeurs et des designers, et assure le lien entre les chargés de communications et les développeurs web.

Le diplômé maîtrise l'ensemble du processus de création de sites multimédia, tant sur le plan de la communication que sur le plan artistique et technique, grâce à une bonne connaissance des outils d'administration et de gestions de sites web, et des méthodes de production multimédia et audiovisuelles spécifiques.

Ainsi, il a les compétences nécessaires pour:

- Analyser les besoins des commanditaires liés à la création d'un site ou d'un service Internet pour proposer et déterminer les meilleures solutions (artistiques, techniques, logicielles),
- Concevoir le cahier des charges fonctionnel, conformément aux normes juridiques et techniques en vigueur afin de répondre aux attentes des utilisateurs.
- Mettre en œuvre des contenus spécifiques adaptés au web et les optimiser (charte graphique, écriture, audiovisuel, etc.), pour répondre au cahier des charges ;
- Développer les technologies d'intégration, de mise en ligne, utilisant les langages HTML/CSS et des plateformes de type CMS afin de construire des sites web dynamiques ou des plateformes de diffusion multimedia.

Anglais : Ce professionnel possède une certification en langue anglaise qui atteste d'un niveau B1 au minimum ou B2 (TOEIC...).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le professionnel travaille dans les services de communication des entreprises, des collectivités locales et territoriales en apportant une créativité conjugée à un savoir-faire technique lié à tous les domaines du multimédia. Il pourra en outre s'insérer dans des structures (agences, entreprises) spécialisées dans le secteur du multimédia ou bien fonder sa propre société.

- Web designer
- Graphiste
- Ergonome
- Rédacteur online
- Chef de projet junior
- Intégrateur web
- Responsable communication
- Podcasteur
- Monteur
- Online marketing manager
- Community manager

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1104 : Conception de contenus multimédias

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1103 : Communication

E1101 : Animation de site multimédia

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

450h d'enseignement et 150 heures de projet tuteuré – 14 semaines de stage ou Alternance – 60 ECTS

UE 1 (12 ECTS) : 90h

UE 1.1 : Informatique et communication, PPP, et création d'entreprise (6 ECTS) : 45h

UE 1.2 : Théorie et pratique du multimédia (6 ECTS) : 45h

UE 2 (16 ECTS) : 120h

UE 2.1 : Culture artistique et pratique multimédia (10 ECTS) : 75

UE 2.2 : Audiovisuel (6 ECTS) : 45

UE 3 (14 ECTS) : 90h

UE 3.1 : Gestion de projets et droit de la communication (6 ECTS) : 50h

UE 3.2 : Infographie (8 ECTS) : 40h

UE 4 (12 ECTS) : 100h

UE 4.1 : Informatique et réseau (6 ECTS) : 60

UE 4.2 : Anglais (6 ECTS) : 40

UE 5 (6 ECTS)

UE 5.2 : Projet tuteuré (150h) + stage en entreprise (14 semaines) (6 ECTS)

Module d'adaptation en algorithmique/programmation, réseau et bases de données : 50h en début d'année.

Obtention de la licence professionnelle

Extraits de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Art. 10. – La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement y compris le projet tuteuré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue, sont capitalisables.

À l'issue de cette formation, le candidat a validé 180 crédits européens (ETCS), dont 60 pour ce diplôme.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé de 80% enseignants et de 20% professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de 80% enseignants et de 20% professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé de 80% enseignants et de 20% professionnels ayant contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X	Jury composé de 80% enseignants et de 20% professionnels ayant contribué aux enseignements.
Par expérience dispositif VAE	X	En place depuis le vote de la loi de modernisation en 2002. Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n°20044539 en date du 5 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE code de l'éducation article L 613-3

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

2011-2012 : 7H - 15F

2012-2013 : 6H - 14F

2013-2014 : 5H - 16F

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr/>,

<http://iut.univ-amu.fr/>,

<http://iut.univ-amu.fr/diplomes/licence-professionnelle-activites-techniques-communication-specialite-conception>

Lieu(x) de certification :

Aix-Marseille Université : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [MARSEILLE]

Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT d'Aix-Marseille, site d'Arles

Rue Raoul Follereau, 13200 Arles

Historique de la certification :